



évaluation d'un bien donation preciput et hors part

Par **nikaula**, le **02/02/2021** à **19:53**

Bonjour,

J'ai bénéficié d'une donation par mes parents qui consistait en un terrain sur lequel était bâti un vieil hangar.

Mes parents sont décédés (en 2008 et 2012), ma sœur a renoncé à la succession en 2016 et ses enfants viennent de contacter le notaire pour accepter la succession. Nous devrions signer la succession très prochainement.

Sur le terrain, j'ai construit ma maison avec l'aide de professionnels mais surtout par mes propres moyens.

Je m'interroge sur la valeur à prendre en compte pour réintégrer dans la succession :

Dois-je prendre la valeur indiquée dans l'acte de donation par mes parents.

ou, la valeur de l'état actuel du bien, à savoir une maison bâtie, ou estimer la valeur du hangar à ce jour si il était toujours présent.

ou toute autre estimation.

De plus, quelle est la date à retenir pour toutes ces estimations? En effet, mon frère et moi étions d'accord pour régler la succession en 2012, mais c'est ma sœur qui a toujours refusé de signer et de se présenter chez le notaire.

Doit-on estimer à aujourd'hui, ou à la date de décès de ma mère et de mon père?

Merci d'avance,

Par **Marck.ESP**, le **02/02/2021** à **21:09**

Bonsoir

La valeur à retenir est basée sur l'actualisation, rien de plus.

SOIT la valeur à ce jour du bien donné, dans l'état où il était lors de la donation.

Par **nikaula**, le **03/02/2021** à **12:20**

Merci beaucoup

Par **Marck.ESP**, le **04/02/2021** à **17:00**

De rien, l'important est que mes infos vous apportent quelque chose de positif.